

CAPES externe : Rapport du jury 2011 sur la partie "Langue orale"

4.1. Langue orale

Dans la nouvelle version du CAPES, les exposés et entretiens en langue anglaise constituent une épreuve exigeante. Sur deux journées, les candidats doivent en effet présenter deux exposés d'une durée maximale de 20 minutes au cours desquels ils sont amenés à commenter des documents au contenu dense et à discourir sur des thèmes littéraires ou culturels, voire institutionnels. Ces exposés requièrent l'emploi d'un lexique adapté et spécifique ainsi qu'une solide maîtrise des structures grammaticales de l'anglais. Le même degré de compétence est nécessaire au cours des échanges spontanés qui suivent les exposés, et dont la durée maximale s'élève à 10 minutes pour la première épreuve, et 20 minutes pour la seconde. Outre la maîtrise et la précision lexicales des candidats, c'est donc aussi leur endurance qui est sollicitée au cours des entretiens en anglais, car leurs capacités de concentration, de réflexion et d'analyse ont déjà été longuement mobilisées par les exposés.

Les exposés et entretiens en français requièrent, eux aussi, des qualités linguistiques et pragmatiques qui ne peuvent s'acquérir que par un travail rigoureux et un entraînement régulier. Si la durée de l'exposé (jusqu'à 20 minutes) et la technicité de la langue attendue lors de la seconde partie de la leçon présentent une difficulté indéniable pour les candidats anglophones, la spécificité de l'épreuve rend également celle-ci exigeante pour les francophones. L'exposé et l'entretien en français de l'épreuve intitulée « Agir en fonctionnaire de l'État » (limités à 10 minutes) nécessitent aussi tous deux des connaissances précises et présentent d'indéniables spécificités pragmatiques.

Considérations pragmatiques

Comme à chacune des sessions du CAPES, on s'attendait à ce que les candidats soient capables d'adapter leur attitude et le registre dans lequel ils s'exprimaient à la situation d'un concours de recrutement de professeurs.

Pour ce qui concerne l'exposé, le jury insiste cette année encore sur le fait que la prestation ne devrait pas s'appuyer sur la lecture de notes rédigées intégralement ou excessivement abondantes. Un canevas succinct et structuré, à partir duquel le candidat pourra orienter son intervention, constitue un support idéal et propre à favoriser une communication dynamique et spontanée tout en restant argumentée et articulée.

Que ce soit en anglais ou en français, il appartient aux candidats de veiller à s'exprimer de manière intelligible. Cela implique une articulation assez précise et un volume sonore suffisant pour que la voix atteigne les membres du jury. Une expression posée, claire et contrôlée, permet de véhiculer le fond du message de manière efficace et appropriée.

Lors des exposés comme des entretiens, la préservation du contact oculaire avec les membres du jury est essentielle. Quelques prestations ont souffert d'une déficience à ce niveau, et l'on recommandera aux candidats des sessions à venir de veiller à ne pas amoindrir la qualité de leur intervention en négligeant cet aspect de la communication.

On attendait enfin des candidats qu'ils sachent apprécier les différences de registre de l'anglais et qu'ils adaptent le ton et le niveau de formalité de leur discours aux épreuves orales. Comme le jury le signale régulièrement dans les rapports qu'il établit à l'issue des sessions du CAPES, toute forme de familiarité, linguistique ou gestuelle, est en effet déplacée lors d'un concours de recrutement.

Des comportements nonchalants, relâchés ou agressifs, ou encore l'emploi de familiarités – encodées verbalement ou de quelque autre manière – ont naturellement été sanctionnés.

Le jury a par exemple regretté que certains candidats utilisent, lors de leurs interventions en anglais, un registre inadapté et/ou d'incessants marqueurs phatiques ou de recherche d'approbation

tels que *You know?*, *sort of*, *like*, *actually*, *basically*, etc. Dans les exposés ou entretiens en français, ce sont les conjonctions et/ou prépositions *donc*, *voilà* et *après* qui, employées dans un sens plus ou moins adverbial, ponctuent inopportunément certains exposés. Il est arrivé à tel candidat de conclure sa démonstration par un « *Donc, voilà !* » peu convaincant. Il convient de privilégier le recours à une expression plus précise et explicite, tout particulièrement lors de la conclusion, qui montre la capacité d'un candidat à synthétiser, appliquer et clore son argumentation.

Le jury a aussi parfois observé l'utilisation de contractions fautives, quoique courantes dans les conversations familières (*Y'a pas*, *C'est pas ce qu'il faut faire*, *Ça va pas*, etc.). Des membres du jury ont même eu la surprise d'entendre que, dans le cadre de l'exploitation didactique de tel document, il semblait « *sympa* » d'envisager le traitement du *present perfect* ou encore qu'il convenait que certains intervenants « *fichent la paix* » aux chefs d'établissements. L'emploi de telles formes, en net décalage avec la situation de communication associée au passage d'un concours de recrutement de professeurs de langue, doit sans contredit être évité.

Considérations linguistiques

Comme l'année dernière, le jury a fait le constat que, de manière générale, la mobilité géographique élevée des candidats et leurs séjours en pays anglophone conduisent à une élévation du niveau phonétique et phonologique de leur anglais oral. Assez souvent, la qualité de la langue utilisée par les candidats a en effet été évaluée comme meilleure que lors des sessions précédentes, et le jury s'en est réjoui. Chacun gagnera donc à envisager, dans la mesure de ses possibilités, le plus de déplacements possibles en pays anglophone. Chaque candidat devra aussi faire preuve d'humilité, quelles que puissent être ses facilités naturelles à s'exprimer en anglais, et gagnera à s'imposer un entraînement régulier, envisagé notamment à la lumière des observations formulées ci-dessous.

Pas plus que les autres années on n'attendait des candidats francophones que leur production orale en anglais n'amène les membres du jury à les prendre pour des locuteurs natifs de pays anglophones. Ce cas de figure, bien qu'il se soit présenté (!), reste exceptionnel. De telles situations doivent, au moins partiellement, être attribuées à des facultés naturelles de mimétisme.

Il convient cependant d'affirmer qu'une langue orale de qualité est accessible à tout candidat bien préparé, divers domaines de l'anglais parlé pouvant invariablement être maîtrisés honorablement s'ils font l'objet d'un travail rigoureux à partir de règles précises. Sur les plans syntaxique, lexical, phonétique et phonologique, on s'attendait en réalité à ce que chaque candidat possède des connaissances étendues, indispensables à sa mission d'enseignant de l'anglais en tant que langue étrangère, et soit capable d'appliquer celles-ci de manière appropriée.

En se fondant sur les prestations évaluées cette année, on proposera un bilan des points positifs et de quelques-uns de ceux qui demeurent plus perfectibles, et on tentera de fournir aux candidats des outils linguistiques et méthodologiques destinés à les aider à se préparer au mieux pour les sessions ultérieures. On se concentrera avant tout sur l'anglais oral mais on ne négligera pas pour autant d'émettre quelques remarques motivées par des observations réalisées au cours des prestations en français, que celles-ci aient été fournies par des candidats anglophones ou francophones.

Grammaire et syntaxe

Tout en saluant la maîtrise de la syntaxe anglaise dont ont fait preuve plusieurs candidats francophones, le jury tient à nouveau à attirer l'attention de chacun sur des erreurs déjà signalées dans les rapports précédents et pourtant à nouveau observées fréquemment cette année. Ces erreurs portent essentiellement sur l'accord syntaxique, le choix des temps grammaticaux, la détermination et le choix des prépositions. On se contentera de répertorier ici les plus fréquentes.

Exactitude de la morphosyntaxe

L'erreur la plus récurrente concerne les marques grammaticales : les pluriels sont parfois escamotés (oubliés ou inaudibles) à la terminaison des noms. On entend ainsi épisodiquement **the two documentØ* ; *they had their umbrellaØ in their handØ*, etc. Il en va de même pour la marque de 3^{ème} personne du singulier au présent. Inversement, ils apparaissent occasionnellement lorsqu'ils n'ont pas lieu d'être présents : *it can *leads*, *she doesn't *seems*, **they looks angry* ... On peut mentionner aussi le double marquage du passé : *he didn't *understood*, les formes conjuguées après les modaux : **he can makes*, les erreurs de participes passés : **How can they fought*, **he was striked*, **having study*, **he has find* etc. ou l'accord des adjectifs : **libertarians groups*... Attention également aux erreurs commises sur des pluriels irréguliers : **mens/womens*; *the childrens*, etc. Le jury est bien conscient que plusieurs de ces erreurs doivent être attribuées en partie au stress, inévitable en conditions de concours. Il n'en reste pas moins qu'un contact régulier avec l'anglais écrit et parlé et une pratique intensive de l'expression orale permettent normalement d'éviter la plupart d'entre elles. Il est absolument indispensable d'être très vigilant sur ce point, car une prestation qui comporterait plusieurs erreurs de ce type témoignerait d'une maîtrise très déficiente des structures de base de l'anglais, et compromettrait sérieusement la réussite des candidats.

On rencontre aussi des erreurs d'accord verbal, notamment avec *there + be* : *there *is no aristocratic families*, *there *is a lot of people*, et des incompatibilités entre déterminants et marques de nombre : **less people*, **this documents*... L'emploi fautif de *this* dans des structures similaires à celle que l'on a reproduite dans le dernier exemple est, en vérité, parfois dû à une réalisation phonétique fautive du déterminant *these*. Elle n'en doit pas moins être évitée à tout prix, car elle est le plus souvent interprétée comme une grave erreur grammaticale.

Dans les exposés et entretiens en français, le jury a relevé de nombreux accords fautifs de participes passés : **les remarques qu'on a fait* ; **les hypothèses que l'auteur a émis*, etc. On encouragera donc vivement les candidats à redoubler de vigilance sur ce point particulier.

Temps grammaticaux et aspects

Comme au cours des années écoulées, on observe encore des confusions entre -S et BE + -ING : *the document *is dealing with/deals with*. Dans le contexte de la description du contenu des documents, cette erreur aurait pourtant facilement pu être évitée. On encouragera les candidats à la session 2012 à prendre connaissance des remarques déjà formulées sur ce sujet dans les précédents rapports de jury.

Attention également au choix des pronoms relatifs en fonction de leur antécédent : **a set of documents who...*, **a hero which*, **the company who...*

Détermination nominale

Cette année encore, le jury a noté des usages fautifs de l'article défini THE (à la place de Ø), qui constituent des calques du français : **the romanticism*, **the document A*, **the religion*, etc. On a aussi, à l'inverse, relevé quelques usages fautifs de l'article Ø là où THE était requis : p. ex. **ØBritish government* ; *ØUK* ; *ØUnited States*...

Prépositions

Des confusions ont été observées sur l'utilisation de plusieurs prépositions. On renverra les candidats soucieux d'approfondir cette question au [rapport de l'année 2010](#). On relèvera aussi une

confusion particulière, de nature pragmatique autant que grammaticale. Si l'expression *like I said* est attestée en anglais familier, elle n'a pas sa place dans un oral de concours. En situation de communication formelle, *like* ne peut en effet être utilisé en tant que conjonction. Il ne peut d'ailleurs pas non plus introduire un groupe prépositionnel : **like in/like for...* Dans ce type de comparaisons, c'est *as* qui est utilisé : *as in/as for/as I said...*

Lexique

Au cours des exposés comme des entretiens, on encouragera tout candidat à rechercher la richesse et la précision lexicale. On rappellera à ce propos qu'une maîtrise adéquate du lexique requiert la pratique intensive de la lecture de divers types de documents (critiques littéraires, traités de civilisation, œuvres de fiction et commentaires variés).

En vue de préparer la première partie de l'exposé, usuellement descriptive, il appartient tout d'abord aux candidats d'identifier le type de documents auquel ils ont affaire et d'adapter les termes qu'ils emploient pour faire référence à leur contenu, leur auteur ou à leur créateur. Le jury souhaite à ce propos mettre chacun en garde contre l'utilisation abusive du terme *narrator*, qui ne peut ordinairement désigner l'auteur d'un article journalistique, d'un essai, d'un discours ou d'une lettre.

De manière plus générale, l'emploi d'adjectifs au sens vague, tels *bad, nice, interesting, important*, etc., attesté dans les conversations de tous les jours, est peu approprié aux exposés et échanges portant sur des documents introduisant des réflexions formelles et spécifiques. Il conviendra d'y privilégier un lexique plus adapté aux thématiques abordées.

Comme en 2010, les membres du jury ont eu le plaisir d'observer dans certaines prestations l'emploi d'un lexique varié et approprié, mettant en valeur toute la richesse et la subtilité de l'analyse proposée.

Ils ont aussi, en revanche, épisodiquement déploré l'usage récurrent de certains termes ou combinaisons fautives, souvent motivées par la tentation du calque lexical. On mentionnera entre autres:

Calque	Terme correct
<i>*on the other side</i>	<i>on the other hand</i>
<i>*most of time</i>	<i>most of the time</i>
<i>*in a first time</i> (« dans un premier temps »)	<i>first, firstly</i>
<i>*dramatic</i> (« tragique »)	<i>tragic/disastrous</i>
<i>*gain/win money</i>	<i>earn money</i>
<i>*it talks about</i>	<i>it is about / it deals with</i>
<i>*politics</i> (« personnalités politiques »)	<i>politicians</i>
<i>*this file</i>	<i>this set of documents</i>
<i>*the legend</i> (« la légende d'une illustration »)	<i>the caption</i>
<i>*a dictature</i>	<i>a dictatorship</i>

Phonologie et phonétique

Accent et variété géographique

Disons-le clairement : l'utilisation de tout accent de l'anglais est recevable, pour peu que le modèle proposé soit cohérent. Prétendre que tel accent serait « supérieur » à un autre serait en effet bien peu justifiable sur le plan sociolinguistique.

Il convient cependant de signaler que, de la même façon que des formes lexicales ou syntaxiques peuvent être assimilées à un registre relâché, certaines formes phonétiques doivent être évitées dans une situation de communication formelle en raison du niveau de langue inadapté auquel elles sont associées.

S'il peut, par exemple, sembler bienvenu de renforcer quelques /t/ par des coups de glotte devant des consonnes au milieu ou en fin de mot, on déconseillera le remplacement glottique de ce phonème à l'intérieur d'un mot (p. ex. *writer* => ['raɪt̚ə]). Il ne s'agit pas ici d'adopter une perspective outrancièrement prescriptive, mais à nouveau d'encourager les candidats à adapter leur expression à la situation de communication, ce qui témoigne de leur compétence pragmatique.

Pour revenir à la question du choix de la variété géographique, il ne saurait être question de pénaliser quiconque parce qu'il s'exprimerait – par exemple – avec un accent américain, irlandais, néo-zélandais, hibernique ou du nord de l'Angleterre. Il convient en revanche de ne pas mêler incongrument les caractéristiques de plusieurs accents. Des membres du jury ont parfois entendu des candidats employer des /r/ finaux ou préconsonantiques tout en produisant de manière générale des réalisations caractéristiques de *RP*. En d'autres occasions, des battues alvéolaires (son proche de [d] souvent caractéristique des variétés d'anglais américain) ont été observées en réalisation de /t/ intervocalique en alternance avec les plosives sourdes typiques de *RP*. Par souci de cohérence, on recommandera de veiller à éviter de tels mélanges.

Cette recommandation apparaît d'autant plus opportune que bon nombre de confusions observées par le jury pourraient bien être induites par l'exposition à l'anglais américain de candidats utilisant généralement *RP*, et ce par le biais de séries télévisées ou de films en version originale.

Les candidats désireux d'approfondir cette question trouveront dans les rapports de jury des années précédentes des remarques relatives à quelques traits respectifs des accents *RP* et *GA* (*General American*).

Rythme

On attirera de nouveau l'attention des candidats sur la nécessité de maîtriser la structure rythmique de l'anglais, langue à rythme accentuel. Cela signifie que son rythme se fonde sur une alternance de syllabes accentuées et de syllabes faibles, alors que le français appartient à la famille des langues à rythme syllabique, dans lesquelles chaque syllabe est (théoriquement) accentuée.

Cette différence de structure rythmique a une incidence non négligeable sur la réalisation de bien des voyelles qui apparaissent dans des syllabes non accentuées. Il faudra donc que le candidat s'applique à réduire celles qui apparaissent dans certains préfixes (p. ex. *-a* ; *-ad* ; *-col* ; *-com* ; *-con*) ou suffixes (p. ex. *-less* ; *-ness* ; *-ous*) ainsi que celles qui apparaissent dans les mots outils (prépositions, auxiliaires, déterminants, conjonctions). Il conviendra en revanche de faire ressortir les voyelles produites dans les syllabes accentuées des mots lexicaux.

Il convient non seulement de prêter attention à ces phénomènes ponctuels, mais encore de s'imprégner plus généralement du rythme de l'anglais. Trop de candidats produisent une chaîne sonore en staccato, inévitablement perçue comme le placage de phonèmes anglais sur une matrice

prosodique française. L'interaction avec des locuteurs natifs et l'écoute des médias anglophones jouera un rôle essentiel dans cette imprégnation.

Inversement, on recommandera aux candidats anglophones de prêter une attention particulière au caractère syllabique du rythme du français.

Intonation

Sur le plan intonatif, l'une des erreurs les plus fréquentes et persistantes (malgré les remarques formulées à plusieurs reprises dans les rapports précédents) consiste en l'emploi régulier de schémas ascendants à la fin des énoncés déclaratifs (affirmations), entre autres en raison de l'interférence du français.

Il est important d'éviter cette erreur, qui donne l'impression que le candidat maîtrise mal les spécificités de l'anglais et qu'il soumet ses idées au jury plutôt que de les lui présenter.

On rappellera à nouveau que, dans l'accent *RP*, le schéma non marqué en fin d'énoncé déclaratif est le schéma descendant.

Dans d'autres accents de l'anglais britannique, on rencontre, il est vrai, de fréquentes associations entre énoncés déclaratifs et schémas ascendants. Pour être convaincants, les candidats qui emploient de telles associations devront cependant être cohérents et utiliser l'ensemble des traits segmentaux et suprasegmentaux caractéristiques des accents en question. Le jury a ainsi considéré comme appropriés les schémas intonatifs ascendants observés en fin d'énoncé déclaratif dans la production de candidats marqués par certains accents nord-irlandais ou écossais. Ces cas de figure n'étaient toutefois pas majoritaires.

Dans certaines variétés d'anglais américain, on observe une proportion non négligeable de schémas ascendants en fin d'énoncé déclaratif. Dans un modèle convaincant de type américain, ces associations schémas/sens n'ont par conséquent rien de choquant.

Ces schémas ascendants, observés aujourd'hui dans plusieurs variétés d'anglais britannique, relèvent en revanche fréquemment d'un registre familier et sont par conséquent à éviter en situation formelle.

On conseillera donc aux candidats dont le modèle est *RP* de veiller à associer systématiquement des schémas ascendants à leurs énoncés déclaratifs, et surtout à éviter soigneusement tout calque de l'intonation française¹⁶.

On recommandera de même aux candidats anglophones de ne pas plaquer les schémas intonatifs de l'anglais sur leurs énoncés en français. On rappellera qu'en français, les phrases affirmatives sont souvent associées à des schémas descendants simples alors que les phrases plus longues le sont souvent à un mouvement ascendant suivi d'un mouvement descendant. Les associations entre phrases affirmatives et schémas ascendants sont cependant assez fréquentes.

Les questions ouvertes, parfois utiles au cours d'un exposé, entraînent fréquemment l'association d'un niveau mélodique avec le mot interrogatif, puis la courbe mélodique décroît, pour éventuellement remonter vers la fin de la phrase. La dernière syllabe est souvent déterminante, car la plupart du temps, elle porte l'accent de phrase.

¹⁶ Pour les utilisateurs de *RP* ou d'accents proches de *RP*, il est, par ailleurs, important de connaître le système intonatif de ces derniers, notamment les sept tons répertoriés par bon nombre d'auteurs : *highfall*, *lowfall*, *highrise*, *lowrise*, *fall-rise*, *rise-fall* et *level*, et de veiller à les utiliser de manière appropriés. Les candidats gagneront notamment à s'entraîner à utiliser le *fall-rise*, inusité en français, qui maintient l'attention de l'interlocuteur en éveil en signalant une suite à venir.

Réalisation des phonèmes

On renverra aux [rapports des sessions précédentes](#) les candidats désireux de découvrir une typologie des erreurs contre lesquelles il convient de se prémunir. On se contentera ici de mettre en garde les candidats à la session 2012 contre quelques erreurs particulièrement récurrentes et/ou persistantes.

L'erreur de loin la plus fréquente concerne la distinction entre voyelles brèves et longues, et principalement la distinction entre /i:/et /ɪ/, souvent confondus en un son proche du /i/français. Il convient de ne pas oublier qu'en anglais, ces phonèmes diffèrent non seulement par leur longueur, mais encore par leur qualité. /i:/ doit en effet être réalisé au moyen d'une voyelle plus longue et plus fermée (tendue) que /ɪ/, dont les réalisations doivent être plus courtes et plus ouvertes (relâchées). On évitera ainsi les confusions entre *leave* et *live* ou encore entre *feeling* et *filling*, etc.

A nouveau, le jury a relevé certaines confusions entre phonèmes vocaliques, les plus fréquentes intervenant entre /ɒ/ et /ʌ/, peut-être en raison de la présence du graphème <o> dans bon nombre des mots concernés avant les consonnes <m>, <n> ou <v>).

Il conviendra ainsi de ne pas oublier que

- *come*
- *company*
- *conjure*
- *done*
- *front*
- *glove*
- *government*
- *love*
- *money*
- *none*
- *tongue*
- *wonder*

sont réalisés avec /ʌ/. Il en va de même pour *does* (verbe *do* à la 3^{ème} personne du singulier), *other* ou *colour*.

Il faudra en revanche éviter de prononcer *foreigner*, *gone* ou *novel* en utilisant /ʌ/, par hypercorrection. La prononciation de ces mots fait bien appel au phonème /ɒ/.

La liste de plusieurs termes donnant régulièrement lieu à des erreurs, suivie de la prononciation juste des segments problématiques, figure dans le [rapport de la session 2010](#). On y renverra les candidats qui souhaitent approfondir leurs connaissances dans ce domaine. De manière plus spécifique, on encouragera les candidats à prêter une attention toute particulière à la prononciation des mots *because*, *determine*, *echo*, *examine*, *focus*, *Guardian* et *law*, très régulièrement écorchés par les francophones. Ceux-ci se prononcent respectivement /bɪ'kɒz/ (parfois /bɪkəz/), /dɪ'tɜ:mɪn/, /'ekəʊ/, /'fəʊkəs/, /'gzæmɪn/, /'gɑ:dʒən/ et /lɔ:/.

Sur un plan consonantique, il convient impérativement d'éviter la réalisation uvulaire de /r/ (c'est-à-dire le « R » français), inusitée aujourd'hui en anglais. Celle-ci, très saillante, est en effet considérée

comme témoignant d'une maîtrise extrêmement défailante de la composante phonétique de l'anglais parlé.

Il convient aussi de prêter la plus grande attention à /θ/ et /ð/, fréquemment réalisés [s] et [z], [f] et [v], ou encore [t] et [d]. Les candidats francophones gagneront à s'assurer qu'ils sont en mesure de produire des réalisations dentales de ces deux phonèmes, qui n'appartiennent pas à l'inventaire de leur langue maternelle. Leur prononciation fautive fait en effet partie, avec le R uvulaire, des erreurs phonétiques les plus saillantes et les plus pénalisantes.

Comme on le soulignait dans le rapport de la session 2010, des erreurs sur la prononciation de ces phonèmes peuvent en outre avoir les répercussions d'une confusion phonologique. Il existe en effet en anglais des paires minimales, et /θ/ et /ð/ risquent d'être interprétés comme s'il s'agissait des phonèmes /f/ et /v/, ou /s/ et /z/, ou encore /t/ et /d/. *Thin* peut alors être confondu avec *sin*, *tin* ou *fin*, *there* avec *dare* etc.

On observe parfois, à l'inverse, la réalisation des phonèmes /s/ et /z/ par [θ] et [ð]. Cette anomalie est aussi susceptible d'engendrer des confusions entre *pass* et *path*, etc. Les candidats qui auraient tendance à commettre cette erreur, le plus souvent sous l'effet du stress, auront intérêt à s'entraîner à réaliser [θ] et [ð] dans des portions de discours où ces phonèmes alternent avec /s/ et /z/.

Attention aux /h/ intempestifs observés à l'initiale de nombre de mots commençant par une voyelle. Une bonne utilisation du /h/ doit permettre d'éviter des confusions entre *art* et *heart* ou encore entre *eat* et *heat*, etc.

En fin de mot, certains candidats prononcent <ng> avec une nasale suivie d'une plosive vélaire, de telle sorte que l'on entend /ŋg/. Cette prononciation est fautive, car, dans cette position, <ng> se réalise /ŋ/ (sauf dans certaines variétés du nord-ouest de l'Angleterre). Ainsi aura-t-on *sing* /'sɪŋ/, *twang* /'twæŋ/, *long* /'lɒŋ/. La même prononciation sera adoptée pour les mots formés par l'adjonction d'un suffixe ou d'une désinence à une unité lexicale finissant par <ng> (*singer*, *singing*, *longing*). On prononcera en revanche /ŋg/ les mots dont la graphie <ng> intervient à l'intérieur d'une unité lexicale simple ne comportant ni désinence, ni suffixe. On aura ainsi *finger* /'fɪŋgə/. Dans le cas particulier de l'adjonction des suffixes du comparatif ou du superlatif de supériorité, on prononce aussi /ŋg/ la suite orthographique <ng> (*longer* /'lɒŋgə/, *longest* /'lɒŋgəst/).

Accent lexical

Cette année encore, le jury a constaté que ce domaine de l'anglais oral restait la source d'un très grand nombre d'erreurs pour les francophones. Il conviendra donc que le candidat apporte un soin tout particulier à ce secteur de sa prononciation. Le jury se montre bien sûr clément face à des déplacements d'accent ponctuels observés en condition de concours, mais il demeure exigeant quant à l'accentuation de mots relevant du vocabulaire indispensable à la synthèse ou de règles d'accentuation censées être connues.

Il conviendra ainsi de savoir accentuer correctement et sans hésitation les noms *excerpt* et *extract*, souvent malmenés par les francophones, ainsi que les termes *vocabulary* et *character*. La consultation régulière d'un dictionnaire de prononciation lors de la lecture d'ouvrages et/ou de documents divers s'avèrera à cet égard fort utile à tout candidat au CAPES d'anglais.

Les erreurs d'accentuation fréquemment observées sur les mots *condition* ; *political* ; *unionists* et *tradition* auraient facilement pu être évitées, car leur schéma accentuel est déterminé par des règles rappelées à plusieurs reprises dans les rapports précédents. Il en va de même pour les termes *punishment*, *committed*, *offenders*. On renverra entre autres au [rapport de la session 2010](#) les candidats qui éprouveraient encore quelque difficulté à assimiler ces principes.

Outre des difficultés sur certains des mots problématiques répertoriés dans le rapport de l'année dernière, le jury a relevé cette année des erreurs sur les termes *buffaloes*, *America*, *consequences*, *bullets* et *commonly*.

On rappellera que les mots de trois syllabes et plus comportant le suffixe *-ate* sont accentués sur l'antépénultième (avant-avant-dernière) syllabe. Il est bon d'insister sur ce point, car les membres du jury ont à nouveau remarqué à quel point les francophones étaient tentés de les accentuer sur la dernière syllabe. Il conviendra de résister fermement à cette tentation.

Enfin, bon nombre de verbes de trois syllabes et plus comportant le suffixe *-ise (ize)* obéissent à la même règle d'accentuation. Une exception notable est toutefois *characterize*, dont l'accent principal frappe la première syllabe.

Conclusion

On terminera ce rapport en remerciant chaleureusement les candidats dont la qualité de l'expression a impressionné le jury et lui ont procuré du plaisir à les écouter. On souhaite aussi encourager ceux qui ont éprouvé des difficultés et les assurer qu'un travail sur les aspects pragmatiques et linguistiques identifiés dans ce rapport ne manquera pas de leur permettre d'améliorer leur langue orale. À chacun, le jury souhaite de trouver plaisir et intérêt dans sa préparation des épreuves orales des concours à venir et adresse tous ses vœux de réussite.

Rapport établi par Stephan WILHELM

Bibliographie

Ouvrages recommandés à tout candidat

DESCHAMPS, Alain ; DUCHET, Jean-Louis ; FOURNIER, Jean-Michel & O'NEIL, Michael. *English Phonology and Graphophonemics*. Paris, Gap, Ophrys, 2004.

DUCHET, Jean-Louis. *Code de l'anglais oral*. Paris, Ophrys, 2000.

DUCHET, Jean-Louis & FRYD, Marc. *Manuel d'anglais oral pour les concours*. Paris, Didier-CNED, 1998.

GINESY, Michel. *Phonétique et phonologie de l'anglais*. Paris, Ellipses, 2000.

GUIERRE, Lionel. *Règles et exercices de prononciation anglaise*. Paris, Colin Longman, 1997.

WELLS, J. C. *Longman Pronunciation Dictionary*. London, Longman, 2000.

Dictionnaires de phonétique et de phonologie

JONES, Daniel. *English Pronouncing Dictionary*. Cambridge, Cambridge University Press, 1998. (la dernière édition comporte un CD offrant un support sonore en anglais britannique et américain)

WELLS, J. C. *Longman Pronunciation Dictionary*. 17th revised edition. London, Longman, 2006.